

Possibilités et limites de l'aide octroyée aux proches de la victime au sens de la LAVI. Une perspective interdisciplinaire .

Journée de perfectionnement sur la LAVI

Jeudi 29 septembre 2011

à la Haute école de travail social et de la santé à EESP à Lausanne

"Enfants témoins de violence conjugale, mari d'une épouse victime de brigandage, parent d'un enfant victime d'abus sexuel, frère d'une sœur victime d'un grave accident de la circulation : les victimes indirectes sont -elles des victimes de seconde zone ?"

Quels sont les droits et le sens des aides LAVI (loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) en faveur des victimes indirectes et en quoi sont-elles utiles?"

8h30 **Accueil des participant-e-s**

9h00 **Ouverture du colloque**, *Charles Chalverat, Responsable de l'Unité formation continue à la Haute école de travail social et de la santé · EESP · Lausanne*

9h15 **La notion de proches dans la Loi sur l'aide aux victimes. Un regard critique sur des cas concrets**, *Antonella Cereghetti, sociologue, avocate, auteure de l'ouvrage « Carnet d'une avocate », 2005 éd. Buchet Chastel, Lausanne.*

9h45 **Questions et discussion**

10h00 **L'aide immédiate et à plus long terme octroyées aux proches de la victime par le Centre de consultation LAVI de leur choix**, *Christophe Dubrit, éducatrice, chef de service du Centre de consultation LAVI (PROFA) du canton de Vaud, Lausanne.*

10h25 **Questions et discussion**

10h40 Pause

11h00 **La place des proches dans les procédures pénale, administrative et civile**, *Isabelle Jaques, avocate, spécialiste FSA en responsabilité civile et droit des assurances, Lausanne.*

11h30 **La détermination de la qualité de victime LAVI des proches et la mesure du tort moral par une autorité cantonale d'indemnisation**, *Christophe Auteri, Avocat, Service juridique, de l'Etat de Neuchâtel.*

12h15 **Questions et discussion - présentation des ateliers de l'après-midi**

12h30 Déjeuner

14h00 Atelier N°1

Droit et sens de l'hébergement, des prestations LAVI et de l'action pénale pour les proches des victimes

- *Camilla Masson, avocate, procureure (et suppléante du premier procureur), Ministère public de l'arrondissement de Lausanne.*
- *Isabelle Chmetz, travailleuse sociale, directrice du Centre d'accueil Malley Prairie, Lausanne.*
- *Mary-Claude Pittet, psychologue, coordinatrice LAVI du canton de Vaud, Service de prévoyance et d'aide sociale, Etat de Vaud, Lausanne*

Animation et modération : *Mme Marie-Laurence Perneckner, assistante sociale, collaboratrice du Centre LAVI Vaud.*

14h00 Atelier N°2

Les droits des proches dans les procédures pénale, administrative et civile.

- *Géraldine Hatt, psychologue et psychothérapeute FSP, Lausanne.*
- *Françoise Dessaux, première présidente du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Yverdon-Les-Bains.*
- *Me J-L Schwaar, avocat, chef de service du SJL, autorité d'indemnisation LAVI du canton de Vaud*

Animation et modération : *Isabelle Jaques, avocate, spécialiste FSA en responsabilité civile et droit des assurances, Lausanne.*

15h30 Pause

16h00 **Clôture de la journée**, *Colette Pauchard, professeure à la Haute école de travail social et de la santé · EESP · Lausanne*

16h45 **Fin de la journée**

Inscription à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint à renvoyer à:

Haute école de travail social et de la santé à EESP à Lausanne
Mme Angela Napoli, Unité de formation continue
Chemin des Abeilles 14 - 1010 Lausanne

Délai: 30 juin 2011

Prix: 100.- payable sur facture (inclus le repas de midi)

Cette journée est subventionnée par la Confédération suisse (OFJ).

BULLETIN D'INSCRIPTION

Journée de perfectionnement sur la LAVI du jeudi 29 septembre 2011 à
la Haute école de travail social et de la santé à EESP à Lausanne

A remplir lisiblement s.v.p.

Prénom Nom

Date de naissance Sexe M F

Adresse privée

NPA Localité

Tél. privé E-mail privé..... @

Employeur (nom de l'institution)

Adresse prof.

NPA Localité

Tél. prof. E-mail prof. @

Facturation à l'employeur? oui non

Je m'inscris à:

Atelier N°1 : **Droit et sens de l'hébergement, des prestations LAVI et de l'action pénale pour les proches des victimes**

Atelier N°2: **Les droits des proches dans les procédures pénale, administrative et civile.**

Conditions de désistement

- En cas de désistement durant les 14 jours qui précèdent la formation, la moitié du montant est retenu ou exigé.
- Si le désistement a lieu à partir du premier jour de cours, le montant total du prix du cours est retenu ou exigé.
- Seuls les désistements ou annulations écrits sont pris en considération.

J'ai pris connaissance des conditions de désistement ci-dessus et les accepte.

Prix: 100.- payable sur facture (inclus le repas de midi)

Date Signature